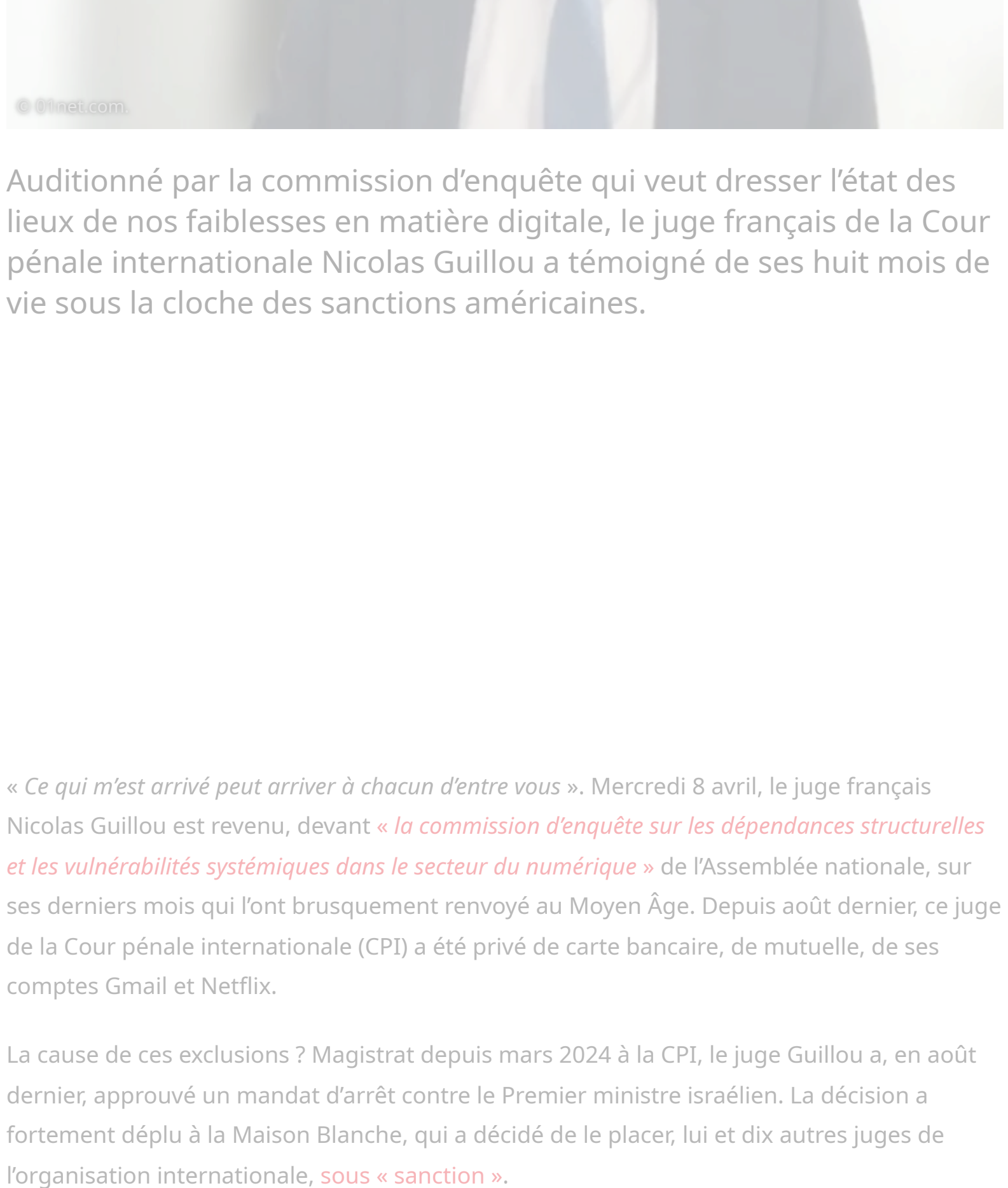


Le juge français privé de carte bancaire et de Gmail par l'administration Trump témoigne : « Ma vie personnelle est devenue un laboratoire de la perte de souveraineté »

Publié le 11 avril 2026 à 11:10



Auditionné par la commission d'enquête qui veut dresser l'état des lieux de nos faiblesses en matière digitale, le juge français de la Cour pénale internationale Nicolas Guillou a témoigné de ses huit mois de vie sous la cloche des sanctions américaines.

Dans la liste des personnes sous sanctions américaines, des terroristes, des trafiquants... et des juges de la CPI

Son nom s'est alors retrouvé « dans une liste gérée par l'OFAC (Office of Foreign Assets Control), qui dépend du Trésor américain ». Parmi les milliers de personnes listées, on trouve « des terroristes d'Al-Qaida, de Daesh, des trafiquants de stupés internationaux, des personnes qui ont commis des violations graves des droits de l'homme. Et puis maintenant, vous avez 11 magistrats de la CPI, au milieu de tout ça », témoigne-t-il devant la commission parlementaire, présidée par l'élu du Modem **Philippe Latombe**.

Si ces sanctions ont été initialement prévues pour lutter contre le terrorisme, « personne n'avait imaginé qu'on allait retourner le système non plus contre des gens qui violaient le droit international, mais contre des gens qui étaient censés être là pour le faire respecter », rapporte-t-il.

Comptes clôturés, transactions avec une entreprise US bloquées

En pratique : « tous les comptes que vous avez auprès de fournisseurs ou d'entreprises américaines sont clôturés et toute tentative que vous auriez d'avoir des contrats ou en tout cas de contracter avec une entreprise américaine va être bloquée ». Exit donc tout ce qui touche de près ou de loin au numérique comme votre compte Gmail, Netflix, Microsoft, Apple, Amazon, Expedia, Booking, mais aussi tous les services bancaires.

Client d'une banque française, sa carte bancaire est annulée. Une surprise pour ce dernier, qui découvre à cette occasion que « toutes les cartes de paiement commercialisées en France sont des cartes Visa et Mastercard ». « Si le président des États-Unis vous place sous sanction, eh bien vous n'avez plus aucun moyen de paiement si vous êtes français », explique-t-il.

La France dispose pourtant de son propre réseau de carte bancaire (CB), une exception en Europe. Mais cela ne suffit pas. « En fait, les banques françaises ne délivrent plus de cartes exclusivement CB, elles sont toutes badgées », souligne-t-il. Le logo Visa ou MasterCard avec celui de CB se trouve sur toutes les cartes bancaires.

À lire aussi : « Il faut qu'on fasse savoir à Mme Michu que CB, c'est de la souveraineté », estime le DG du réseau Cartes Bancaires

Pourtant, « il n'y a pas d'obstacle technologique pour délivrer une carte qui soit uniquement CB. L'obstacle, il est, de ce que je perçois, juridique, c'est-à-dire que les banques ont contractuellement donné des monopoles à Visa, Mastercard ou à d'autres qui fait qu'elles n'ont plus la capacité juridique de délivrer des cartes qui ne soient pas américaines », regrette-t-il.

À lire aussi : Wero s'attaque à Visa et Mastercard : « La perte de contrôle de l'Europe sur les moyens de paiement est un vrai problème »

Le problème de la surconformité ou l'alignement volontaire

Mais cela ne s'arrête pas là. « Ma vie personnelle est devenue un laboratoire de la perte de souveraineté », estime-t-il. « Tout ce qui ne marche plus dans ma vie quotidienne, c'est nos dépendances. Et à ma grande surprise, presque (...) tous les mois, je découvre des nouvelles choses qui ne marchent pas parce qu'on n'a pas d'alternative », ajoute-t-il.

Un certain nombre de sociétés européennes, bien que non américaines, vont s'aligner volontairement sur ces sanctions du Trésor américain. « Pour éviter elles-mêmes d'être poursuivies aux États-Unis (...), ces dernières vont, en fait, brider vos contrats (...) ». Et faire cesser brusquement, sans explication, tout lien avec des personnes sous sanction américaine, que cela soit « par automatisme », « par choix », ou encore « pour minimiser les risques », énumère le magistrat français.

Plusieurs mois après le début des sanctions, le juge de la CPI se rend ainsi compte qu'il n'obtient plus d'aucun remboursement de ses frais de santé. Ce dernier a, comme les autres magistrats de l'organisation internationale, un assureur privé. En pratique, il est client d'Axa et de MSH International, deux sociétés françaises « qui ont donc arrêté de rembourser les dépenses de santé d'un citoyen français », tacle-t-il.

« N'importe quel citoyen français peut être désassuré si jamais il fait quelque chose qui déplaît aux États-Unis »

Pourtant, aucun lien ne relie ces sociétés aux États-Unis, insiste-t-il. « Les dépenses ont été faites sur le sol européen, la transaction n'est pas en dollars, aucune des parties n'est de nationalité américaine. Mais vous avez des sociétés françaises qui d'elles-mêmes vont s'aligner sur les États-Unis, parce qu'en fait, elles ne veulent pas prendre de risques par rapport à d'éventuelles désignations de sanctions secondaires », déclare-t-il.

Nicolas Guillou n'est, d'ailleurs, même pas prévenu du blocage de son compte. « MSH, en fait, a arrêté de (traiter) mes demandes. (...) Lorsque j'ai demandé ce qu'il se passait, on m'a répondu que c'était "due to an ongoing internal audit process" » (un processus continu d'audit interne). Résultat, « si votre voiture est cassée ou votre maison brûle et que vous avez fait quelque chose qui déplaisait aux États-Unis et que vous êtes sous sanction, et bien en pratique vous allez pas être remboursé. Et c'est ça qui m'arrive en ce moment », déclare-t-il.

Dans tout service, si un des intermédiaires est américain, la transaction sera bloquée

Autre mésaventure : alors qu'il souhaitait se rendre à un concert à l'Olympia, Nicolas Guillou tente d'acheter des places sur un site de revente. Mais la plateforme bloque la transaction, « parce qu'un des intermédiaires dans la chaîne est américain ». Et « ça peut être valable pour la plateforme, le cinéma, tout est numérique ». « En fait, les services de la Commission européenne en matière de concurrence, (...) ou chargés d'exécuter le DMA ou le DSA (...), tous ces décideurs publics vont, en fait, se dire : "je ne vais peut-être pas poursuivre cette décision-là, parce que je risque moi-même d'être sous sanction" » américaine, poursuit-il. Et selon le juge de la CPI, c'est ici que réside « le danger pour l'état de droit ». Peut-on « continuer d'être juge indépendant quand, par ailleurs, (...) on peut être (...) privé de libertés essentielles », questionne-t-il.

Le magistrat prône d'ailleurs, dans les secteurs stratégiques, une chaîne à 100 % européenne, sans le moindre élément américain.

De leur côté, les services de l'État français n'ont qu'une marge de manœuvre très faible, tous ces services étant fournis et par des entreprises privées. Si le magistrat sous la sanction a vu reçu « un soutien très net et très clair des services de l'État dès sa mise sous sanction », la difficulté, « c'est qu'on n'a pas les solutions », reconnaît-il.

À la Commission européenne, pas de volonté d'avancer sur la protection de la souveraineté européenne

Pourtant, « il existe un outil juridique qui a été fait pour ça (...), le règlement européen de blocage. Il suffit que la Commission le déclenche et s'il n'y a pas une opposition d'une minorité de blocage des États, il est adopté. Et la Commission, c'est qu'on interdit aux opérateurs en Europe d'appliquer ces sanctions » américaines, explique-t-il.

Or, « s'il y a vraiment une volonté d'avancer sur la protection de la souveraineté européenne au niveau du Parlement européen », il n'y a pas une même « prise de conscience des enjeux et des risques » au niveau de la Commission européenne, déplore-t-il. Ce règlement européen n'a pour l'instant pas été déclenché.

« Un risque fondamental pour l'État de droit en France et en Europe »

Pendant son audition, le juge a aussi été interrogé sur le risque de voir l'administration Trump déconnecter massivement les Européens, de la même manière que le juge Guillou a été coupé de tout. « Le danger, à mon sens, il est dans la menace ciblée de sanctions vis-à-vis de décideurs publics », a-t-il répondu. « Parce qu'en fait, la simple menace de faire appliquer les mesures qui me visent aujourd'hui est susceptible de faire modifier le comportement d'un certain nombre de personnes », a-t-il complété.

En pratique, « les procureurs, les juges, les avocats (...), les députés, sénateurs, députés européens et parlementaires qui auraient peur de voter la loi, les services de la Commission européenne en matière de concurrence, (...) ou chargés d'exécuter le DMA ou le DSA (...), tous ces décideurs publics vont, en fait, se dire : "je ne vais peut-être pas poursuivre cette décision-là, parce que je risque moi-même d'être sous sanction" » américaine, poursuit-il. Et selon le juge de la CPI, c'est ici que réside « le danger pour l'état de droit ». Peut-on « continuer d'être juge indépendant quand, par ailleurs, (...) on peut être (...) privé de libertés essentielles », questionne-t-il.

Nous arrivons « globalement dans un système qui se rapproche d'un régime autoritaire », estime-t-il. Dans les pays non démocratiques, « les systèmes judiciaires (...) fonctionnent comme cela. Vous n'avez plus besoin de dire à tel ou tel juge la décision qu'il ou elle doit prendre. En fait, il y a une peur généralisée. Et les juges vont prendre des décisions qui vont satisfaire le pouvoir. C'est ça, le véritable danger », insiste-t-il. « Et cette menace (de sanctions américaines, NDLR), elle pose un risque fondamental pour l'État de droit en France et en Europe ».

👉 Suivez l'actualité tech en temps réel : ajoutez O1net à vos sources sur **Google**, et abonnez-vous à notre canal **WhatsApp**.

Source : Audition de Nicolas Guillou, juge à la Cour pénale internationale

Stéphanie Bascou
#ASSEMBLÉE NATIONALE #BLACKLIST #EUROPE #JUSTICE #SANCTIONS AMERICAINES #SOVERAINETÉ
#SOVERAINETÉ EUROPÉENNE #SOVERAINETÉ NUMÉRIQUE

Sur le même sujet

- Souveraineté numérique : l'État français veut abandonner Windows pour Linux
- TikTok, sous pression en Europe, va construire un deuxième centre de données en Finlande
- Le français OVHCloud veut héberger les données estampillées secret défense des armées européennes

Les dernières actualités

- À 400 euros, le Poco X8 Pro a un meilleur écran que des téléphones à 1400 euros
- Cupra Born : pourquoi elle coûte 5 000 € de plus que l'ID.3 (et pourquoi c'est justifié)
- Votre Mac a « une date d'expiration cachée » qui rappelle le bug de l'an 2000
- Test Blink Mini 2K+ : que vaut la petite caméra de surveillance à 45 euros ?
- Pour l'Anssi, la France n'est pas « à la hauteur » des cyberattaques à son encontre
- Après Artémis 2, les quatre missions spatiales incontournables de 2026
- Kits solaires de balcon : quels sont les vrais bénéfices ?
- Samsung Messages disparaît en juillet : voici comment sauver vos SMS

TOP TÉLÉCHARGEMENTS

- Google Play Store
- 4K Video Downloader Plus
- VLC Media Player
- WhatsApp
- Adobe Reader
- iTorrent
- WinRAR
- Xender
- Google Chrome
- CCleaner

Welcome
We and our 264 partners wish to store and access information on your devices (such as cookies and pixels), and collect personal data on this site to process it along with both known and future information (such as identifiers, browsing history, preferences, purchases, phone number, postal, IP and email addresses, precise geolocation, etc.).

This is used to develop and provide you with services, content, commercial offers, and advertisements across your various devices and screens (including by email, mail, texts, phone, audio, and video), to personalize and measure them, and to conduct audience research and analysis.

You can "accept all" and withdraw your consent at any time via the "cookies" footer link. You can also "set detailed preferences" to object to more limited processing activities. These choices remain valid for 6 months.

powered by DataCamp

Set your choices

Accept all



- ▶ Google Pixel 10 Pro XL
- ▶ iPhone 17
- ▶ iPhone 17 Pro
- ▶ iPhone 16e
- ▶ Samsung Galaxy S25
- ▶ Samsung Galaxy S25 Ultra
- ▶ Samsung Galaxy A56
- ▶ Samsung Galaxy A26
- ▶ Samsung Galaxy A17
- ▶ Starlink
- ▶ Xiaomi Redmi Note 14 4G
- ▶ Xiaomi Redmi Note 14 Pro
- ▶ Xiaomi 15T Pro



[Contact](#)
[Flux RSS](#)
[Newsletters](#)
[Mentions légales](#)
[Cookies](#)
[Politique de confidentialité](#)
[Publicité](#)
[Kit média](#)

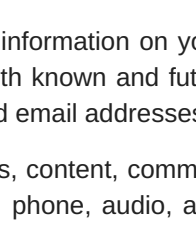
Les sites du groupe : [D1net](#)
[Presse-citron](#)
[Journal du Geek](#)
[iPhon](#)
[Telecharger.com](#)

Welcome

We and our **264 partners** wish to store and access information on your devices (such as cookies and pixels), and collect personal data on this site to process it along with both known and future information (such as identifiers, browsing history, preferences, purchases, phone number, postal, IP and email addresses, precise geolocation, etc.).

This is used to develop and provide you with services, content, commercial offers, and advertisements across your various devices and screens (including by email, mail, texts, phone, audio, and video), to personalize and measure them, and to conduct audience research and analysis.

You can "accept all" and withdraw your consent at any time via the "cookies" footer link. You can also "set detailed preferences" to object to more limited processing activities. These choices remain valid for 6 months.



[Set your choices](#)

Accept all